



Modernisation du régime de protection de l'environnement

Le RNCREQ salue la détermination de Québec

Montréal, le 7 juin 2016 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est très satisfait de voir qu'une nouvelle étape a été franchie aujourd'hui dans le processus de modernisation du régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Adoptée il y a plus de 40 ans, en 1972, la LQE n'a pas été modifiée de manière globale depuis et ce, malgré l'évolution des préoccupations de la société, du tissu économique et des enjeux environnementaux. Une situation qui non seulement nuit à la protection de l'environnement mais aussi au développement économique.

C'est tout à l'honneur du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, d'avoir réussi à maintenir le cap dans ce dossier pour lequel plusieurs autres avant lui ont échoué. Le RNCREQ et les seize CRE prendront le temps d'étudier en détail le Projet de loi 102 déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale afin de s'assurer que celui-ci est à la hauteur.

En décembre dernier, le RNCREQ présentait un mémoire fouillé sur le projet de modernisation de la LQE lors des travaux de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale. Il y formulait pas moins de trente recommandations dans le but de bonifier le projet. « Cette modernisation doit permettre d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes d'autorisation, certes, mais surtout, elle doit permettre au gouvernement du Québec de mieux protéger l'environnement, souligne Philippe Bourke, directeur du RNCREQ. Le plus récent rapport du Commissaire au développement durable vient de nous rappeler que c'est loin d'être le cas actuellement. »

Le RNCREQ portera une attention particulière au texte du projet de loi déposé aujourd'hui pour l'analyser à la lumière de ce mémoire et des trente recommandations qu'il contient. Celles-ci s'appuient sur de nombreux cas concrets rapportés par les différents conseils régionaux de l'environnement.

Pour consulter [le mémoire du RNCREQ](#) sur la modernisation de la LQE.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Ses membres, les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE), interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Isabelle Poyau, coordonnatrice

514 861-7022 poste 25 isabelle.poyau@rncreq.org